



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 28-2016

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	9
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
15/04/2016

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée AN 47.

Par courrier en date du 07 janvier 2016, la SAFER a informé la Commune que la parcelle cadastrée AN 47 d'une superficie de 16a 56ca est à vendre au prix de 1 800.00 € + 500 € HT de frais de SAFER. La Commune bénéficie d'un droit de priorité pour l'acquisition de cette parcelle. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition.

Le conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : AUTORISE cette acquisition,

Article 2 : DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer tous les actes rendus nécessaires par cette opération.

Article 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



LA BARBEN, le 22 avril 2016

Le Maire

Christophe AMALRIC

Envoyé en préfecture le 22/04/2016

Reçu en préfecture le 22/04/2016

Affiché le

Bersier
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2016

L'an deux mille seize et le vingt du mois d'avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. PROOT Alain, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Nicolas VIROLLE à Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. MOLL Ulrich à Mme Sandrine TUR, M. Gauthier AMALRIC à Monsieur ARRIVE Christian

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---